



## Fin de cdd avec heures supplémentaires

Par **olietmumu**, le **12/04/2010** à **15:11**

Bonjour,  
mon cdd prend fin le 30 avril , mais du fait que j'ai effectuée de nombreuses heures en plus (36h) mon employeur m'a signifié par lettre recommandée que mon contrat n'était pas renouvelé, que j'étais en congés payés à compter du 21 avril. Seulement il m'a demandé verbalement de rester chez moi depuis le vendredi 12 avril afin de récupérer mes 36 heures, il a refusé cependant de le mettre par écrit. Je souhaite savoir si c'est légal et s'il m'arrive quelque chose pendant mes heures de travail comment cela se passe. En fait ces heures récupérées sont des heures au-delà des 10% mentionnées sur le contrat de travail.

Par **DSO**, le **12/04/2010** à **15:30**

Bonjour,

Ces heures doivent être majorées, même récupérées. L'employeur agit de manière illégale car rien ne prouve que vous serez en congés.

Je vous conseille donc de lui adresser un courrier RAR pour lui indiquer les faits. Ainsi vous serez couvert en cas de problème.

Cordialement,  
DSO